



# AVIS PUBLIC

---

## CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier :

QUE, conformément aux dispositions de l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis public doit être émis afin d'informer la population du calendrier des séances du conseil;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le lundi 21 octobre 2019, le calendrier ci-après des séances du conseil pour l'année 2020 a été adopté :

Lundi 20 janvier 2020	Lundi 20 juillet 2020
Lundi 17 février 2020	Lundi 17 août 2020
Lundi 2 mars 2020	Mardi 8 septembre 2020
Lundi 16 mars 2020	Lundi 21 septembre 2020
Lundi 6 avril 2020	Lundi 5 octobre 2020
Lundi 20 avril 2020	Lundi 19 octobre 2020
Lundi 4 mai 2020	Lundi 2 novembre 2020
Mardi 19 mai 2020	Lundi 16 novembre 2020
Lundi 1 <sup>er</sup> juin 2020	Lundi 7 décembre 2020
Lundi 15 juin 2020	Lundi 21 décembre 2020

QUE les séances débiteront à 20 h.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web officiel de la Ville le 3 décembre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour de décembre 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier